



Commune de Plaisance

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 juin 2017

MAIRIE
DE
PLAISANCE
- 24560 -
TEL : 05.53.58.79.55
plaisance.mairie@wanadoo.fr

Le 19 Juin 2017

Madame le Maire
de PLAISANCE
à
Messieurs Les Adjoints,
Mesdames et Messieurs
Les Conseillers Municipaux

CONVOCATION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

VENDREDI 23 JUIN 2017 à 16 Heures dans la salle de la Mairie.

Ordre du Jour :

Adoption PV précédent.

Délibérations

1. CREATION LOCAL DE RANGEMENT ATTENANT A LA SALLE DES FETES : CHOIX ENTREPRISES ET AUTORISATION SIGNATURE MARCHÉ.

Questions diverses

Le Maire,

CHAPOTARD Christine.

L'an **DEUX MILLE DIX SEPT**, le **VING-TROIS** du mois de **JUIN** à 16h00

Le Conseil Municipal de la Commune de PLAISANCE, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sur convocation du 19 juin 2017 et sous la présidence de Mme Christine CHAPOTARD, Maire, afin de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice: **09**

Présents: **07**

Etaient présents :

Mme CHAPOTARD Maire

MM. FRICOT 1er adjoint, ROUCHON 2^{ème} adjoint

Mmes RAFFRAY, ROUCHON

MM. LONGUET, PACE

Absents excusés : Mme CAILLARD, MM de MONTBRON

Procuration: néant

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 13 juin 2017.

Délibérations

- ✓ Création du local de rangement attenant à la salle des fêtes: choix des entreprises et autorisation de signature des marchés publics.

Questions diverses.

Madame le Maire ouvre la séance à 16 h 00.

Monsieur Jean-Marie FRICOT est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 13 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

Mme le Maire demande autorisation au Conseil de rajouter un sujet à l'ordre du jour : Recensement des chemins ruraux. Accord du Conseil.

2017-23 Création du local de rangement attenant à la salle des fêtes: choix des entreprises et autorisation de signature du marché public.

Suite à la réunion de la Commission d'appel d'offre du 14/06/2017, le choix des entreprises a été réalisé.

Madame le Maire donne le détail des lots et entreprises retenues, comme suit :

- ✓ **Lot n° 01: GROS OEUVRE**

Entreprise SARL VETTOREL Jean-Claude, montant du marché : **24 996.50 € HT**

- ✓ **Lot n° 02: CHARPENTE-COUVERTURE-ZINGUERIE**

Entreprise FELTRE, montant du marché: **6 000 € HT**

- ✓ **Lot n° 03: TRAITEMENT ANTIPARASITAIRE**

Entreprise SAPA, montant du marché: **448.20 € HT**

- ✓ **Lot n° 04: ENDUITS EXTERIEURS**
Entreprise SARL VETTOREL Jean-Claude, montant du marché: **2 654 € HT**,
- ✓ **Lot n° 05: MENUISERIES INTERIEURES BOIS**
Entreprise Menuiserie BENOIT, montant du marché: **1 355 € HT**,
- ✓ **Lot n° 06: ELECTRICITE-CLIMATISATION-CHAUFFAGE**
Entreprise EURL MEHEUST Bernard, montant du marché: **3750 € HT**,
- ✓ **Lot n° 07: PLATRERIE – ISOLATION**
Entreprise ISOL&DECOR, montant du marché: **1 372.80 € HT**.

Le total du projet se monte à 40 576,50 € HT, à comparer avec la prévision établie par le cabinet d'architecte à hauteur de 40 000 € HT.

Madame le Maire invite le conseil municipal à approuver ce choix et à l'autoriser à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

VOTANTS: 07	Pour: 07	Contre: 00	Abstention: 00
--------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

2017-24 Recensement des chemins ruraux.

Mme le Maire donne rapide synthèse de la réunion organisée par les services de la Préfecture et consacrée aux chemins ruraux.

Il en ressort, entre autre, que la Commune doit établir un recensement exhaustif des chemins ruraux, puis le valider via délibération, de manière à bloquer les éventuelles prescriptions trentenaires opposables par les administrés riverains de ces chemins.

M. FRICOT souhaite une rédaction de règles très précises pour autoriser d'éventuelles ventes, ce domaine étant très sensible. L'application de ces règles à toute demande permettra d'éviter bon nombre de contentieux.

M. LONGUET propose la création d'une commission de travail. Tous les membres présents souhaitent en faire partie (Mmes. CHAPOTARD, RAFFRAY, ROUCHON, et MM. FRICOT, LONGUET, PACE, ROUCHON). La 1^{ère} réunion de travail est fixée au 5 juillet 2017, 18h00.

Madame le Maire invite le Conseil municipal à donner autorisation pour ce recensement exhaustif.

VOTANTS: 07	Pour: 07	Contre: 00	Abstention: 00
--------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h45